



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Pure Reflections 2.1VOC Fast A	
Version n°	01	
Date de publication	27-juillet-2015	
No CAS	Mélange	
Code de produit	PR270-QT	
Usage du produit	Automotive Refinish Hardener/Activator	
Renseignements sur le fabricant	Pure Reflections A division of IAMG/International Autobody Marketing Group 1505 N. Hayden Road, Ste. 111 Scottsdale, Arizona 85257 États-Unis l.fields@iamgaz.com	
	INFORMATION	1-87-REFINISH
	CHEMTREC	1-800-424-9300
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	DANGER
	Liquide inflammable - peut diffuser des vapeurs formant des mélanges inflammables à ou au-dessus du point d'ignition. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'une étincelle ou de flammes. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Irritant pour les yeux et la peau.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec les yeux.
Peau	Peut entraîner une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Ingestion	Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements.
Effets chroniques	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Signes et symptômes	Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Effets potentiels sur l'environnement	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Acétate de méthyl	79-20-9	15 - 40
Acétate de n-butyle	123-86-4	0.5 - 1.5
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	0.1 - 1
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	0.1 - 1
Hexamethylenediisocyanate	822-06-0	0.1 - 1
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE	4098-71-9	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables		60 - 100

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation	Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux.	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

Conseils généraux

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Protection pour les pompiers	
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Si un réservoir, un conteneur sur rail ou un camion-citerne se retrouve dans un incendie, ISOLER le périmètre dans un rayon de 800 mètres; envisager aussi une première évacuation de 800 mètres dans toutes les directions. Rester TOUJOURS à distance des réservoirs envahis par les flammes. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non disponible.
Sensibilité aux chocs	Non disponible.
Produits de combustion dangereux	Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de nettoyage	<p>Éteindre toutes les flammes à proximité. Ne pas rejeter dans l'environnement.</p> <p>Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.</p>
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention	Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Entreposage	Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver à une température ne dépassant pas 49 °C. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	TWA	25 ppm
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	TWA	200 ppm
	STEL	200 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	TWA	150 ppm
	TWA	0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	123 mg/m3
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)		25 ppm
	TWA	123 mg/m3
		25 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3
		250 ppm
	TWA	606 mg/m3 200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3
		200 ppm
	TWA	713 mg/m3 150 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	TWA	0.05 mg/m3
		0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	TWA	0.03 mg/m3
		0.005 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	TWA	25 ppm
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	TWA	20 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	TWA	25 ppm
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	TWA	0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	TWA	25 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	Plafond	0.02 ppm
	TWA	0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	Plafond	0.02 ppm
	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	TWA	123 mg/m3
		25 ppm
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	TWA	123 mg/m3
		25 ppm
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3
	TWA	250 ppm 606 mg/m3
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm 950 mg/m3
	TWA	713 mg/m3 150 ppm
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)	TWA	0.045 mg/m3
		0.005 ppm
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)	TWA	0.034 mg/m3
		0.005 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	610 mg/m3
		200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	710 mg/m3
		150 ppm

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
Protection des mains	Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore transparent ou presque incolore
Odeur	De solvant.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Tension de vapeur	249.63 hPa estimation
Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	56.8 °C (134.24 °F) estimation
Point de fusion/point de congélation	-98 °C (-144.4 °F) estimation
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	1.09
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	-10.0 °C (14.0 °F) estimation
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	16 % estimation
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	3.1 % estimation
Température d'auto-inflammation	454.44 °C (850 °F) estimation
COV	0.3 livres/gallon Substance 0.5 lbs/gal Réglementaire 34 g/l Substance 58 g/l Réglementaire
Taux d'évaporation	Non disponible.
Pourcentage de matières volatiles	39.95 %
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Autres données	
Densité	9.08 lbs/gal

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'explosion.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Nitrates.
Produits de décomposition dangereux	Non disponible.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats D'essais
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 2000 ppm, 48 heures
Orale		
DL50	Rat	6 g/kg
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	8970 mg/kg
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Lapin	3.7 g/kg
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	14000 mg/kg
DIISOCYANATE D'ISOPHORONE (CAS 4098-71-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	1060 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	0.123 mg/l, 4 heures 0.033 mg/l
Orale		
DL50	Rat	> 1000 mg/kg
	Souris	> 2500 mg/kg
Hexamethylenediisocyanate (CAS 822-06-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	593 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	40 mg/l, 1 heures 22 mg/l, 4 heures 0.385 mg/l, 6 heures
	Souris	0.03 mg/l, 2 heures
Orale		
DL50	Rat	960 mg/kg
	Souris	1980 mg/kg
Effets aigus		
Sensibilisation		
	Non disponible.	

Effets chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Cancérogénicité	Non disponible.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Non disponible.
Graves lésions/irritation aux yeux	Non disponible.
Mutagénicité	Non disponible.
Effets sur la reproduction	Non disponible.
Tératogénicité	Non disponible.
Matériaux synergétiques	Non disponible.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces		Résultats D'essais
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.19 - 8.28 mg/l, 96 heures
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Cyprin doré (carassius auratus)	9.89 - 15.05 mg/l, 96 heures
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	17 - 19 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.		
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Non disponible.		
Persistance et dégradation	Non disponible.		
Coefficient de partage			
Acétate de méthyl		0.18	
Acétate de n-butyle		1.78	

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, Matière relative à la peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II

Risques pour l'environnement Non disponible.

Précautions particulières pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1263
UN proper shipping name Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards No.
ERG Code 3H
Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed.
Cargo aircraft only Allowed.

IMDG

UN number UN1263
UN proper shipping name Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS F-E, S-E
Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD



15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classification SIMDUT B2 - Liquides Inflammables
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS® Santé: 2*
Inflammabilité: 3
Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 2
Inflammabilité: 3
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.

Préparée par Non disponible.